

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2021/4/24

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 23 juin 2021.

Présents :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérôme, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine et SAUNIER Clémence.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François.

Mme DURIF Marlène est élue secrétaire de séance.

Objet : Sollicitation d'une aide financière auprès de l'ADEME - Appel à projet AVELO 2

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que deux projets de mobilités actives, structurants pour le territoire ont fait l'objet d'une délibération cadre en date du 11 août 2020 (n°2020-5-31) dont la réalisation d'un tronçon de VéloRoute Val de Durance (V862) entre Gap et Chorges.

La présente délibération a pour objet le dépôt de dossier de demande d'aide au titre de l'Appel à projet de l'ADEME porté en objet et concernant le projet structurant « réalisation d'une portion de véloroute Val de Durance (V862) entre Gap et Chorges », la Véloroute V862 ayant été depuis été nommée "La Durance à Vélo ».

AXE 1 de l'Appel à projet :

Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement des études de :

- Maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle d'aménagement ;
- Maîtrise d'œuvre opérationnelle ;

L'étude de faisabilité pour ce projet s'achevant, il s'avère nécessaire de faire réaliser les études suivantes sur l'itinéraire cyclable :

- Levé topographique ;
- Inventaire faune et flore ;
- Étude de maîtrise d'œuvre Avant-Projet.

Le plan de financement suivant est proposé :

VELOROUTE "La Durance à Vélo"				
PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses			Recettes	
Intitulés	HT	TTC	Intitulés	HT
Levé topographique	20 000,00 €	24 000,00 €	ADEME	60 000,00 €
Inventaire faune et flore	10 000,00 €	12 000,00 €	Région PACA	20 000,00 €
Etude de MOE - AVP	70 000,00 €	84 000,00 €	TOTAL	80 000,00 €
			Autofinancement (20 %)	20 000,00 €
TOTAL DEPENSES	100 000,00 €	120 000,00 €	TOTAL RECETTES	100 000,00 €

Axe 4 de l'Appel à projet :

Aide aux dépenses internes de personnel liées à la mise en œuvre du programme d'action

Monsieur le Président rappelle la délibération du 29 juin 2021 concernant la création d'un poste de chargé de mission des mobilités actives dédié à la réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives et sa mise en œuvre, le suivi administratif et technique de la réalisation des projets structurants (Véloroute "La Durance à Vélo" et Voie Verte "mise en valeur des Berges de la Durance").

Il est proposé que le financement de ce poste soit assuré comme suit :

VELOROUTE "La Durance à Vélo"- Chargé de Mission			
PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Année 1	39 324,00 €	ADEME (76,3 %)	90 000,00 €
Année 2	39 324,00 €	TOTAL	90 000,00 €
Année 3	39 324,00 €		Autofinancement (23,7 %)
TOTAL DEPENSES	117 972,00 €	TOTAL RECETTES	117 972,00 €

Monsieur le président invite les élus à se prononcer sur la demande de subvention telle que présentée ci-dessus.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve les plans de financement et décide d'inscrire ces dépenses au budget.
- Autorise le président à réaliser la demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Sud PACA.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 juin 2021
Et de la publication le 05 juillet 2021

Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.